

Département du
Bas-Rhin
* * *
Arrondissement de
Saverne
* * *
Nombre des conseillers élus
15
Conseillers en fonction
15
Conseillers présents
12

COMMUNE DE STUTZHEIM-OFFENHEIM

Procès-verbal du Conseil Municipal du 6 mars 2023

Le 6 mars 2023, le Conseil Municipal de la Commune de STUTZHEIM-OFFENHEIM, légalement convoqué en date du 28 février 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Charles LAMBERT, Maire.

Secrétaire de séance : Estelle HALTER.

Présents : Lise BONNET, Laurence BOUR, Laure DEVIVIER, Jonathan FUSSLER, Muriel GANGLOFF, Philippe GARTISER, Valérie GRANGER, Estelle HALTER, Christian HUFSCHEMITT, Jean-Charles LAMBERT, Marie-Paule RUI, Claude SIEGWALD.

Excusés : Christophe DELMULLE donne pouvoir à Jean-Charles LAMBERT, François LUTZ donne pouvoir à Christian HUFSCHEMITT, Fabienne PERSONENI-LEVAUX donne pouvoir à Estelle HALTER.

Ordre du jour :

- Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 23/01/2023
- Rapport d'activités, des commissions et de la Communauté de communes
- Point travaux :
 - Travaux salles des Loisirs et salle de la Souffel
 - Voie verte : signature du contrat de maîtrise d'œuvre
 - Voie bus et arrêt de bus : pose d'un arrêt provisoire
- Extension du système de vidéosurveillance
- Subventions aux associations
- Subvention « fonds vert » : luminaires RD41
- Convention avec l'Association Foncière sur le versement de l'indemnité de la secrétaire
- Plan de financement des travaux des salles actualisé
- Journée citoyenne
- « Sur les chemins de l'eau et de la biodiversité »
- Instauration d'une tarification pour l'enlèvement des dépôts sauvages
- D.I.A.
- Questions diverses.

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2023

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 janvier 2023 est lu et adopté à l'unanimité.

2. Rapport d'activités, des commissions et de la Communauté de Communes

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une délégation allemande en provenance du village d'Offenheim est venue à Stutzheim-Offenheim, samedi 4 mars, pour tailler les vignes. Ils en ont profité pour en planter trois supplémentaires. Il les a invités chez lui pour une collation vers 14 h.

Il indique aussi avoir accueilli une délégation de représentants du gouvernement moldave (présidente du parlement, conseillère du premier ministre, présidents départementaux, maires, traductrices et autres fonctionnaires) à Stutzheim-Offenheim ce lundi 6 mars. Le but de cette délégation est d'améliorer les relations entre la France et la Moldavie et de découvrir un mode de gouvernance de communes et des intercommunalités.

Christian HUFSCMITT indique qu'une partie de l'ancienne ligne électrique HTA à Stutzheim a été démontée. La deuxième tranche vers le Grand Contournement Ouest (GCO) devrait être enlevée au courant du mois d'août 2023, en fonction de l'avancement de l'aménagement foncier.

Il précise également que les chemins de l'association foncière et chemins ruraux sont en cours de nivellement à Stutzheim et à Offenheim par l'entreprise DISS.

Estelle HALTER a rencontré Laurence WINTER et la directrice Carole LAMBERT pour faire le point sur les effectifs des enfants à la rentrée scolaire. Il devrait y avoir 158 élèves à la rentrée 2023-2024, soit un effectif similaire à l'année précédente. Les 110 places du périscolaires seront complètes ; il ne sera pas possible de répondre à toutes les demandes.

Mercredi 1^{er} mars s'est déroulée une réunion « vie associative », dont le sujet principal était le parcours de Noël et des solutions pour le reconduire différemment cette année. La prochaine réunion du comité aura lieu en avril.

3. Point travaux

Travaux d'extension de la salle des Loisirs et de rénovation de la salle de la Souffel :

Un sinistre a eu lieu pendant les travaux de gros-œuvre : le 6 février dernier, l'entreprise chargée de ce lot a fait couler du béton dans le tuyau d'assainissement qui passe sous la salle, jusqu'à l'école maternelle.

Des WC provisoires ont dû être installés, ainsi qu'une pompe de relevage pour que l'assainissement de l'école maternelle puisse s'écouler.

Les travaux sont pour le moment à l'arrêt ; une réunion d'expertise contradictoire aura lieu mercredi 15 mars à 10 h 30.

Voie verte :

Le Conseil Nationale de la Protection de la Nature (CNPN) a rendu un avis favorable avec réserves concernant la piste cyclable vers Strasbourg. Il faudra réaliser les travaux en hiver pendant que le Hamster et le crapaud vert hibernent, ou placer un grillage à la fois haut et profond pour les empêcher de passer sur le chantier pendant la durée des travaux. Les travaux devraient pouvoir démarrer cette année.

Le tronçon entre Offenheim et Wiwersheim peut, quant à lui, être réalisé. Les travaux seront à la charge de la communauté de communes dans le cadre du projet de piste cyclable Willgottheim via Schnersheim à Strasbourg, mais la maîtrise d'œuvre est laissée à Stutzheim-Offenheim. La société M2I, qui réalise l'étude de la piste de Stutzheim vers Strasbourg, est choisie pour étudier également ce petit tronçon entre Offenheim et Wiwersheim.

2023-06 : PISTE CYCLABLE VERS WIWERSHEIM : CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le budget ;

VU le projet global de piste cyclable entre Schnersheim et Stutzheim-Offenheim, pris en charge par la communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland ;

CONSIDERANT que la gestion de la maîtrise d'ouvrage du tronçon de piste cyclable entre Wiwersheim et Stutzheim-Offenheim est confiée à la commune de Stutzheim-Offenheim ;

VU l'offre de contrat proposée par la société M2I (Meyer Ingénierie d'Infrastructure), pour un forfait de rémunération à hauteur de 7 344 € TTC ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'autoriser les travaux de réalisation d'une voie verte d'Offenheim en direction de Wiwersheim ;

ACCEPTE l'offre pour le contrat de maîtrise d'œuvre par la société M2I ;

AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre et les autres documents y afférent ;

INSCRIT les dépenses nécessaires dans le budget.

Voie bus et arrêt de bus :

La pose de l'arrêt de bus définitif « Quirin » est soumise à la création de la voie bus, pour des questions de sécurité lors de l'insertion dans la circulation du bus après le rond-point de Stutzheim.

Néanmoins, la Région Grand Est accepte la pose d'un arrêt de bus provisoire avant le rond-point vers Strasbourg à la sortie de Stutzheim, en attendant la construction de la voie bus. Cet arrêt de bus provisoire sera donc réalisé en même temps que les travaux pour la piste cyclable en direction de Strasbourg.

2023-07 : POSE D'UN ARRET DE BUS PROVISOIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le budget ;

CONSIDÉRANT la nécessité de rajouter un arrêt de bus à proximité du nouveau quartier « Quirin » ;

CONSIDÉRANT les prescriptions de la Région Grand Est concernant l'emplacement de l'arrêt de bus définitif, qui ne pourra être placé qu'une fois la voie bus réalisée ;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu d'implanter un arrêt de bus provisoire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'autoriser les travaux de pose d'un arrêt de bus provisoire avant le rond-point de sortie de Stutzheim, route de Saverne ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette décision ;

INSCRIT les dépenses nécessaires dans le budget.

4. Extension du système de vidéosurveillance

2023-08 – EXTENSION DU SYSTÈME DE VIDÉOSURVEILLANCE DE STUTZHEIM-OFFENHEIM

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-15 et L. 5211-9 ;

VU le Code de la sécurité intérieure ;

VU le Règlement Général sur la Protection des Données ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 20 janvier 2023 autorisant le dispositif ;

VU le budget de la commune ;

VU le devis de la société SOLEA, propriétaire des caméras déjà existantes sur le ban communal, à hauteur de 4 678,00 € HT ;

CONSIDÉRANT que les marches à l'entrée de la salle des Loisirs sont souvent occupées et source d'incivilités, et qu'il y a lieu de dissuader les comportements malveillants en y installant une nouvelle caméra de vidéosurveillance ;

CONSIDÉRANT que les automobilistes de la route du Kochersberg sont fréquemment en infraction, et que la caméra préexistante ne dispose pas d'une résolution suffisante pour permettre aux forces de l'ordre de repérer les véhicules concernés et de déchiffrer les plaques d'immatriculation, et qu'il y a donc lieu de la remplacer par une caméra à résolution plus élevée ;

Le Conseil municipal de la commune de STUTZHEIM-OFFENHEIM, avec 14 voix POUR et 1 voix CONTRE (Laurence BOUR) :

AUTORISE M. le Maire à signer le devis correspondant et toutes les pièces permettant l'acquisition de cette nouvelle caméra ;

AUTORISE M. le Maire à compléter toute demande de subvention à laquelle il peut prétendre au titre de cet investissement.

5. Subventions aux associations

2023-09 : VERSEMENT DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations comme suit :

- AFCCRE :	206 €
- Alsace-Crète :	50 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers :	890 €
- Conseil de Fabrique :	600 €
- Conseil national des villes et villages fleuris :	175 €
- Don du sang :	60 €
- Fondation du Patrimoine :	120 €
- Haut comité Langue et Culture :	30 €
- Les Amis du Père Pedro :	30 €
- Les Amis de la Maison du Kochersberg :	50 €
- Mémorial Alsace-Moselle :	100 €
- Office pour la langue et la Culture d'Alsace :	50 €
- Souvenir Français :	20 €
- Union Ste Cécile :	550 €
- Voix et route romane d'Alsace :	100 €
- CASAS	200 €
- ASMA	150 €
- Croix Rouge	150 €
- CARITAS	150 €
- Prévention sécurité routière	100 €
- TOTAL	3 781 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette décision.

6. Subvention « fonds vert » : luminaires RD41

2023-10 : DEMANDE DE SUBVENTION « FONDS VERT »

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le budget ;

VU le devis de la société SIRS pour un montant de 64 542 € TTC ;

CONSIDÉRANT l'ancienneté du parc de luminaires d'éclairage public de la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'autoriser la rénovation d'au moins 10 % du parc de luminaires d'éclairage public, pour un montant total d'environ 65 000 € TTC ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette décision, et notamment à solliciter le bénéfice de la subvention « Fonds Vert » proposée par la préfecture du Bas-Rhin ;

INSCRIT les dépenses nécessaires dans le budget.

7. Convention avec l'Association Foncière sur le versement de l'indemnité de la secrétaire

2023-11 : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FONCIÈRE DE STUTZHEIM-OFFENHEIM

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à disposition Maryne GEBEL, secrétaire de mairie, à l'Association Foncière de Stutzheim-Offenheim pour exécuter pour elle des missions de secrétariat ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la signature d'une convention entre la commune et l'Association Foncière de Stutzheim-Offenheim permettant la mise à disposition de la secrétaire ;

AUTORISE M. le Maire à mandater l'indemnité de la secrétaire sur le budget de la commune, qui sera ensuite facturée annuellement à l'Association Foncière.

8. Plan de financement des travaux des salles actualisé

2023-12 : AGRANDISSEMENT DE LA SALLE DES LOISIRS ET RÉNOVATION THERMIQUE DE LA SALLE DE LA SOUFFEL – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

VU la validation de l'avant-projet définitif en date du 8 novembre 2021 ;

VU les délibérations des 4 juillet et 3 octobre 2022 et 23 janvier 2023 validant le choix des entreprises pour les travaux ;

VU le prix total prévisionnel des travaux ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'actualiser le plan de financement, pour qu'il prenne en compte les dernières demandes de subventions ainsi que le coût total après appel d'offres ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix POUR et 2 voix CONTRE (Laurence BOUR et Claude SIEGWALD)

DÉFINIT le plan de financement actualisé comme suit :

Recettes			
Objet	Montant	Objet de la recette	Montant
Travaux	1 680 044,65 €	Fonds de solidarité communale (CeA) - Accord du 30/11/2020 (rénovation périscolaire)	100 000,00 €
		Fonds de solidarité communale (CeA) - Accord du 30/11/2020 (extension nouvelle salle)	100 000,00 €
		DETR 2022 Tranche 1 - Accord du 16/05/2022	154 650,00 €
		DETR 2023 Tranche 2 - Dossier en cours d'instruction	150 000,00 €
		DSIL 2022 - Accord du 17/05/2022 (rénovation thermique)	108 400,00 €
		CAF - Plan mercredi - Accord du 20/09/2022 (périscolaire)	300 000,00 €
		CAF - fonds locaux du Bas-Rhin - Accord du 20/09/2022 (périscolaire)	187 657,00 €
		FAFA : Vestiaires (extension)	20 000,00 €
		FAFA : Club-House (extension)	25 000,00 €
		Communauté de Communes du Kochersberg (un tiers du reste à charge de la commune)	178 112,00 €
		Commune de Stutzheim-Offenheim (21,20 %)	356 225,66 €
TOTAL	1 680 044,65 €	TOTAL	1 680 044,66 €

AUTORISE M. le Maire à signer les demandes de subventions auxquelles il peut prétendre auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), et notamment en termes de construction de vestiaires, de club-house, et d'éclairage du terrain. Les équipes de football féminines créées récemment bénéficieront de ces équipements.

9. Journée citoyenne

La journée citoyenne a été fixée nationalement au samedi 13 mai. Il s'agit du même principe que chaque année, c'est-à-dire une matinée composée de plusieurs ateliers de nettoyage ou réparation de biens publics. Les élus sont tous invités à participer à l'organisation de cette matinée.

La prochaine réunion à ce sujet se tiendra mercredi 15 mars à 18 h 15.

10. « Sur les chemins de l'eau et de la biodiversité »

Un parcours d'inauguration le long de la Souffel est organisé par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) dimanche 14 mai 2023. Le circuit fera environ 6 km et sera agrémenté de panneaux pédagogiques au sujet de l'eau et de la biodiversité, réalisé par Randoland.

Le conseil municipal approuve ce projet à l'unanimité.

11. Instauration d'une tarification pour l'enlèvement des dépôts sauvages

2023-13 : INSTITUTION D'UNE TARIFICATION POUR L'ENLÈVEMENT DES DÉPÔTS SAUVAGES

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les pouvoirs de police du Maire ;

CONSIDÉRANT le nombre croissant de dépôts sauvages, notamment aux abords des bennes à ordures situées sur le passage de La Klamm ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (Laurence Bour)

DÉCIDE d'instituer une tarification pour « enlèvement des dépôts sauvages », après identification de l'auteur du dépôt ;

FIXE le montant de la tarification à 160 € par mètre cube de déchets correspondant à l'enlèvement en régie par deux agents communaux et le déplacement aller et retour à la déchèterie. Des frais de traitement de déchets pourront être rajoutés à cette tarification si nécessaire.

12. Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.)

En février 2023, trois D.I.A. ont été réceptionnées :

Date dépôt	Adresse	Superficie	Vendeur	Acquéreur
14/02/2023	7 rue de la Ferme Quirin	26 a 99 ca	SNC Roland Chapuy	SCI d'Austerlitz M. DECK
16/02/2023	10 rue du Tabac (la Houblonnière)	480 m ²	M. Jules Théràmène BABILAS et Mme Marie NEYER	M. Fabrice Jean-Yves FEISTHAUER
22/02/2023	7 rue de la Ferme Quirin	26 a 99 ca	SCI BDM M. BARTOLO	M. Arnaud WEBER

13. Point divers

Répartition de la distribution des So wie SO : La répartition de la distribution des So wie SO dans les immeubles « pleins champs » et de la rue des vignes à Offenheim est revue comme suit :

- Jonathan FUSSLER distribuera désormais les So wie SO dans les immeubles de la rue des vignes
- Christophe DELMULLE distribuera désormais les So wie SO dans l'immeuble « pleins champs ».

Stationnement PMR route de Saverne : Une place de parking pour personne à mobilité réduite (PMR) sera réalisée route de Saverne suite à la demande d'une personne en situation de handicap et qui rencontre des difficultés à garer son véhicule à proximité de son domicile.

Vitesse des véhicules : M. le maire fait la lecture d'un courrier réceptionné en mairie vendredi 3 mars faisant état de la dangerosité de la route principale, due à la grande vitesse de certains conducteurs.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide, avec 12 voix pour, 1 contre et 1 abstention, de maintenir la vitesse de circulation à 50 km/h.

Des solutions seront néanmoins étudiées pour empêcher les conducteurs d'être en excès de vitesse : les possibilités de mise en place d'un radar, d'écluses, ou encore de feux à récompenses sont en cours de réflexion.

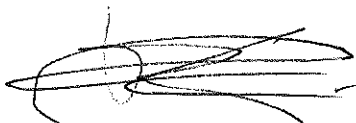
14. Tour de table :

Muriel GANGLOFF alerte sur la présence de déchets aux abords du city-stade, près des salles. Elle précise que deux poubelles sont situées à proximité directe du parc, mais que celles-ci sont trop petites et vites pleines.

Il est décidé qu'une plus grande poubelle sera installée à cet endroit.

La séance est levée à 22 h 05.


La secrétaire de séance,



Estelle HALTER



Le Maire,



Jean-Charles LAMBERT